



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **10 septembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2536**

commune (s) :

objet : Audit de la qualité des prestations du marché de mobilier urbain et du service Vélo'v - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 août 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 11 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Laurent), Barral, Mme Frih, M. Kabalo, Mme Belaziz.

**Commission permanente du 10 septembre 2018****Décision n° CP-2018-2536**

objet : **Audit de la qualité des prestations du marché de mobilier urbain et du service Vélo'v - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne un marché de prestations relatif à l'audit de la qualité des prestations du marché de mobiliers urbains et du service de location de vélos Vélo'v notifié le 6 novembre 2017 dernier avec la société JC Decaux.

Le marché de mobiliers urbains, contenant des objectifs de performance et des indicateurs qualité associés à un dispositif de bonus-malus et pénalités, prévoit le contrôle de la qualité du service rendu et entend notamment mesurer :

- le contrôle des données relatives aux délais d'intervention de maintenance sur les abris voyageurs,
- la propreté et la maintenance des stations Vélo'v (vélos, bornes et bornettes) et le taux de vélos réellement utilisables par l'utilisateur, mesure trimestrielle portant sur 10 % du parc existant,
- le contrôle de la qualité du centre d'appel Vélo'v,
- le bon fonctionnement de certains services tels :

. l'éclairage des abris-voyageurs : abris classiques, abris sur petit aménagement de voirie (PAV), abris avec alimentation photovoltaïque, et abris non encore raccordés [(Pour les abris déjà alimentés : 100 contrôles (de nuit) de fonctionnement par trimestre et pour les abris non encore alimentés : recensement semestrielle de l'avancement de la mise en éclairage, le parc d'abris voyageurs comporte aujourd'hui environ 200 abris non raccordés à l'éclairage public)],

. les 500 dispositifs "mobilités actives" sur les mobiliers permettent l'information des itinéraires piétons, cyclables et des stations Vélo'v (100 plans sur stations Vélo'v, 200 plans sur abris, 80 plans sur panneaux et 120 bandeaux sur panneaux), 100 dispositifs à contrôler par trimestre,

. les 1 500 dispositifs "tags NFC" ou "QR codes" sur les mobiliers permettent un accès à la plateforme numérique d'information de la Métropole (200 stations Vélo'v, 1 220 abris, 80 panneaux). 100 connexions par "clients mystères" à réaliser par trimestre,

. l'application client Vélo'v accessible sur PC ou Smartphone : 100 connexions par "clients mystères" à réaliser par trimestre.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, lancée en application des articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour une durée ferme de 4 ans.

Conformément aux critères pondérés de jugement des offres définis dans le règlement de la consultation, lors de sa séance du 15 juin 2018, la commission permanente d'appel d'offres, a classé les offres et choisi celle de la société SCAT SAS, pour un montant de 229 408 € HT, soit 275 289,60 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit accord-cadre relatif à l'audit de la qualité des prestations du marché de mobiliers urbains et du service de location de vélos Vélo'v, ainsi que tous les actes y afférents, avec la société SCAT SAS, pour un montant de 229 408 € HT, soit 275 289,60 € TTC.

**2° - Les dépenses** au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - section de fonctionnement - chapitre 011 - exercices 2018 et suivants.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 septembre 2018.**